



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Première session ordinaire

Rome, 14 janvier 2026

et

Rome, 24-27 février 2026

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 16 février 2026

WFP/EB.1/2026/7-A/4

Original: anglais

Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Plan stratégique de pays – Iraq (2026-2029)

Durée	1 ^{er} mars 2026-31 décembre 2029
Coût total pour le PAM	99 064 278 dollars É.-U.
Cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats*	3,1

* Le cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats est un système de mesure des résultats qui comprend un suivi des programmes ainsi qu'un suivi financier et offre une méthode fondée sur les résultats pour l'élaboration de programmes axés sur les personnes.

Résumé

L'Iraq est sorti de sa situation de conflit et d'insécurité et s'engage sur une voie ambitieuse pour lutter contre la pauvreté et réduire sa dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. Depuis 2021, le Gouvernement iraquien élargit et réforme son système national d'assistance sociale et alimentaire, investit dans l'action anticipatoire et dirige la planification visant à mettre en œuvre des solutions durables pour les populations déplacées. De profondes difficultés structurelles persistent toutefois: 1 million de personnes sont encore déplacées à l'intérieur du pays, 4,9 millions de rapatriés rencontrent des problèmes pour se réintégrer et 300 000 réfugiés et demandeurs d'asile ont toujours besoin d'aide. La rareté de l'eau, la salinisation et la désertification continuent d'éroder les systèmes alimentaires et les moyens d'existence et entraînent de nouveaux déplacements ainsi que des déplacements secondaires, qui touchent actuellement 170 000 personnes.

Ces tensions, auxquelles s'ajoutent les obstacles persistants que rencontrent les personnes déplacées qui cherchent à revenir, rendent les ménages vulnérables face à l'insécurité alimentaire. Le Gouvernement entreprend des réformes importantes, mais il reste beaucoup à faire pour pouvoir prendre en charge les personnes déplacées dans les programmes nationaux d'assistance sociale et alimentaire, mettre en œuvre des mesures d'anticipation et renforcer la capacité

Coordonnateurs responsables:

M. M. Hollingworth
Sous-Directeur exécutif
Département des opérations liées aux programme
courriel: matthew.hollingworth@wfp.org

Mme S. Matthew
Directrice de pays
courriel: sheela.matthew@wfp.org

d'adaptation des systèmes alimentaires et des moyens d'existence. Un appui technique soutenu de la part des partenaires sera nécessaire pour augmenter les capacités nationales, intégrer une planification tenant compte des risques et bâtir des systèmes résistants face aux chocs qui limitent la dépendance future à l'égard de l'aide humanitaire à grande échelle et préservent les progrès durablement acquis par le Gouvernement.

Le plan stratégique de pays pour l'Iraq (2026-2029) marque un tournant décisif dans l'action du PAM: il met un terme aux dernières activités d'aide alimentaire humanitaire menées par l'organisation et réoriente les interventions vers des initiatives de relèvement et de renforcement des systèmes dirigées par les autorités nationales, cofinancées et tenant compte des risques. Ce plan vise avant tout un transfert progressif des programmes au Gouvernement, au secteur privé et aux organisations de la société civile, transfert qui s'accompagnera d'un renforcement des capacités dans les domaines de l'action anticipatoire, des systèmes alimentaires et des dispositifs d'assistance sociale et alimentaire. Cette transition vers des solutions financées et prises en main par les autorités nationales est en phase avec le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et la stabilité de plus en plus grande de l'Iraq.

Conformément à la politique du PAM en matière d'ancrage local (2025), le plan stratégique de pays pour 2026-2029 a pour objectif de faire de l'organisation un catalyseur de systèmes qui aide les autorités à prendre en main les opérations, tout en conservant des capacités minimales de mobilisation immédiate des renforts en cas de chocs. Le plan vise trois effets directs imbriqués:

- *Effet direct 1:* Les populations touchées par une crise en Iraq, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés, sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels pendant et après la crise.
- *Effet direct 2:* D'ici à 2029, les populations cibles en Iraq disposent de moyens d'existence plus résilients et tirent parti de l'amélioration des systèmes alimentaires.
- *Effet direct 3:* D'ici à 2029, les institutions nationales et infranationales en Iraq ont des capacités renforcées en matière d'analyse, d'action publique et de programmation et disposent de systèmes leur permettant de venir en aide plus efficacement aux populations en situation d'insécurité alimentaire et aux populations vulnérables.

Au titre de l'effet direct 1, le PAM entend arrêter progressivement l'assistance alimentaire non assortie de conditions d'ici à la fin de 2027, conformément à l'engagement pris par le Gouvernement consistant à fermer les camps et à intégrer les personnes déplacées à l'intérieur du pays dans les programmes nationaux. Au titre de l'effet direct 2, le PAM s'emploiera à stabiliser les moyens d'existence dans les zones en situation de stress hydrique et dégradées sur le plan environnemental grâce à des mesures d'adaptation tenant compte des risques, et aidera le Gouvernement à prendre en main les mesures d'anticipation. L'action menée au titre de l'effet direct 3 intègre ces approches dans le système national d'assistance sociale et alimentaire en contribuant à transformer les programmes phares, notamment le système public de distribution, l'aide aux personnes handicapées, les opérations de distribution de repas scolaires et le filet de sécurité sociale, ce qui ouvrira la voie au désengagement progressif prévu au titre de l'effet direct 1. La couverture, l'adéquation et la rapidité de mise en place de ces dispositifs seront encore améliorées, et l'accent sera mis sur les personnes vulnérables face à la dégradation de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Conformément à la *Vision 2030* de l'Iraq, au plan national de développement pour 2024-2028 et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Iraq pour la période 2025-2029, le plan stratégique de pays pour 2026-2029 vise à faire du PAM un facilitateur et un partenaire de confiance pour accompagner la transition de l'Iraq de passer d'une assistance humanitaire soutenue sur le plan international à l'instauration de systèmes alimentaires résilients et à la création de filets de protection sociale gérés au niveau national. Le PAM entend travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien, faire progresser l'ancrage au niveau local, promouvoir le rôle mobilisateur des pouvoirs publics et renforcer les capacités nationales en matière de mobilisation des ressources et de financement. Le maintien de la présence du PAM en Iraq après 2029 dépendra des fonds octroyés par le Gouvernement et l'action future de l'organisation évoluera en fonction des grandes orientations et des priorités du Gouvernement.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour l'Iraq (2026-2029) (WFP/EB.1/2026/7-A/4), pour un coût total pour le PAM de 99 064 278 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1 Analyse de la situation et évaluation des besoins du pays

1. L'Iraq est un pays à revenu intermédiaire supérieur qui se classe à la 126^e place sur 193 pays selon l'indice de développement humain¹. Sa population jeune, diversifiée et de plus en plus urbaine² présente un potentiel non négligeable, mais accentue la pression sur les ressources, les services et les infrastructures dans un contexte de pauvreté persistante. L'économie de l'Iraq est dépendante du pétrole³, ce qui expose fortement le pays aux chocs mondiaux des prix du baril et à des risques à long terme tels que les déséquilibres budgétaires, les restrictions imposées aux investissements publics et la faiblesse de la croissance économique. L'Iraq est passé d'opérations consistant à intervenir face à des crises de grande envergure à un accent mis sur le relèvement et le renforcement des systèmes. Cependant, malgré les efforts considérables déployés par le Gouvernement, le rétablissement des capacités institutionnelles n'est pas terminé, et les changements fréquents de dirigeants ainsi que les problèmes liés à la sécurité ralentissent la conception et la mise en œuvre des politiques. Les lacunes persistantes en matière de gouvernance, d'infrastructures et de prestation de services sapent la résilience et entravent les efforts de réduction des besoins humanitaires. Des facteurs de perturbation socioéconomiques, notamment le chômage élevé des jeunes, accentuent le risque de troubles sociaux, une situation qui est aggravée par des dynamiques régionales complexes.
2. Le taux de pauvreté en Iraq est de 17,5 pour cent, et 11 pour cent de la population est en situation de pauvreté multidimensionnelle⁴, une situation qui touche près de la moitié des enfants (environ 8 millions⁵). La situation de dénuement, conjuguée à un taux de chômage élevé, à un vaste marché du travail informel et à un taux d'activité très faible des femmes⁶, limite l'accès des ménages à une alimentation nutritive suffisante et érode la résilience. Près de 28 pour cent des ménages sont jugés vulnérables face à l'insécurité alimentaire, ce qui signifie qu'une grande partie de la population risque de basculer davantage dans l'insécurité alimentaire face aux chocs et aux facteurs de perturbation. Les personnes les plus à risque sont celles qui sont touchées par les déplacements et celles qui vivent dans les régions rurales exposées aux chocs liés aux conditions météorologiques⁷.

¹ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2025. *Rapport sur le développement humain 2025. Une affaire de choix : individus et perspectives à l'ère de l'IA*.

² Selon le dernier recensement iraquien, effectué en novembre 2024, le pays compte 46 millions d'habitants. Voir les données du recensement publiées en novembre 2025 par la Commission chargée des statistiques et du système d'information géographique: *Statistics and GIS Authority - Statistics and GIS Authority*. Selon des sources internationales, la population pourrait dépasser les 70 millions d'habitants d'ici à 2050 (voir Organisation des Nations Unies (Iraq). 2023. *Common Country Analysis: Iraq 2023*).

³ Selon la Banque mondiale, le pétrole représente 58 pour cent du produit intérieur brut (PIB), 95 pour cent des exportations et 92 pour cent des recettes publiques (voir Banque mondiale. 2025. *Iraq Railways Extension and Modernization Project (P5077282)*).

⁴ PNUD et Ministère iraquien de la planification. 2025. *Multidimensional Poverty in Iraq 2024. Analytical Report*.

⁵ Organisation des Nations Unies. 2023. *Common Country Analysis: Iraq 2023*.

⁶ Le chômage dépasse 13 pour cent (36 pour cent chez les jeunes). Le taux d'activité des femmes, soit 10 pour cent, compte parmi les plus faibles au monde. Banque mondiale. 2025. – *Iraq*.

⁷ WFP, CSGIS and KRSO joint food security analysis Iraq Households Socio-Economic Survey-III 2023-2024 (non disponible en ligne). En 2023-2024, on estimait que 70,1 pour cent des ménages étaient en situation de sécurité alimentaire, 27,9 pour cent étaient vulnérables face à l'insécurité alimentaire et 1,9 pour cent étaient en situation d'insécurité alimentaire. En 2016, on estimait que 28,9 pour cent des ménages étaient en situation de sécurité alimentaire, 65,5 pour cent étaient vulnérables face à l'insécurité alimentaire et 5,6 pour cent étaient en situation d'insécurité alimentaire.

3. Les niveaux de déplacement demeurent considérables. Début 2025, près de 5 millions d'Iraquiens déplacés étaient retournés dans leur région d'origine, mais plus de 1 million restaient déplacés et tributaires de l'assistance, aux côtés de 340 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 90 pour cent étaient syriens⁸. Environ 430 000 personnes⁹, principalement des personnes déplacées et apatrides, ne disposent pas de documents d'état civil, ce qui aggrave leur exclusion. Les solutions durables destinées aux personnes déplacées sont insuffisantes et, dans de nombreux cas, les régions d'origine des rapatriés sont frappées par la sécheresse et la dégradation de l'environnement. Ces facteurs constituent des obstacles à une réintégration sûre et volontaire et restreignent l'accès aux services et aux moyens d'existence, ce qui accroît le risque de déplacement secondaire¹⁰.
4. Les chocs liés aux conditions météorologiques posent un problème considérable pour les systèmes alimentaires irakiens et augmentent le risque, pour les populations, d'avoir besoin d'une aide humanitaire. En mars 2025, plus de 170 000 personnes étaient encore déplacées dans le centre et le sud de l'Iraq à cause de phénomènes de ce type¹¹. L'Iraq se positionne à la 23^e place selon un indice des pays classés en fonction de la gravité du stress hydrique auquel ils devraient faire face en 2040¹². Quarante pour cent des terres arables du sud de l'Iraq sont menacées de désertification, et les sécheresses, les inondations, les tempêtes de sable et les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves.
5. La salinité et la désertification menacent la production céréalière nationale, les moyens d'existence ruraux et l'accès à la nourriture, tandis que les mauvaises pratiques agricoles, le manque de développement des filières et les pertes après récolte réduisent encore la productivité. L'Iraq importe la moitié des aliments qu'il consomme, ce qui expose les régimes alimentaires et les marchés aux chocs météorologiques et aux bouleversements extérieurs, comme les fluctuations des prix mondiaux et les perturbations des échanges commerciaux. Tout cela accentue la vulnérabilité, en particulier pour les ménages ruraux pauvres, les personnes déplacées et les rapatriés, ainsi que pour d'autres groupes exclus sur le plan socioéconomique. L'agriculture continue de faire vivre une partie de la population en Iraq: elle emploie environ 20 pour cent de la main-d'œuvre et reste une source de revenus essentielle pour les populations rurales¹³. En l'absence de pluie, les

⁸ Organisation internationale pour les migrations (OIM). N.d. [Matrice de suivi des déplacements. Displacement overview – Iraq](#).

⁹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. [Iraq Humanitarian Transition Overview 2023](#) (constatations de l'évaluation multisecteurs des besoins de 2022).

¹⁰ Il ressort du rapport Integrated Location Assessment 7 de l'OIM que la sécheresse a touché 55 pour cent des lieux d'origine des rapatriés et 27 pour cent des lieux accueillant des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Dans les régions agricoles de retour, dont 82 pour cent ont subi des pertes de rendement d'après les informations communiquées, 79 pour cent des familles ont abandonné l'agriculture en raison de la dégradation de l'environnement. Dans l'enquête de 2024 sur les zones de retour qu'il a menée dans plusieurs provinces irakiennes, le Conseil norvégien pour les réfugiés a révélé que 57 pour cent des agriculteurs cultivaient moins de terres ou utilisaient moins d'eau (un sur trois invoquant un manque d'irrigation) et fait état de ménages abandonnant l'agriculture dans des provinces comme Sinjar et Al-Ba'aj.

¹¹ OIM. 2025. [Climate-Induced Displacement in Central and Southern Iraq](#).

¹² World Resources Institute. 2023. [Aqueduct Water Risk Atlas – Country Rankings for Projected Water Stress in 2040](#). Disponible via World Resource Institute analysis.

¹³ FAO. 2025. [Hand-in-Hand Initiative. Iraq Investment Proposal](#).

pertes de récolte réduisent les revenus des travailleurs occasionnels et entravent l'accès à la nourriture¹⁴.

6. L'Iraq est aux prises avec le double fardeau de la malnutrition. Le retard de croissance touche 10 pour cent des enfants de moins de 5 ans et le surpoids, 6,6 pour cent¹⁵. Chez les adultes, l'obésité, due à une mauvaise alimentation et à une dépendance excessive à l'égard de produits de base issus du système public de distribution, touche 40 pour cent des femmes et 26,5 pour cent des hommes¹⁶. L'anémie demeure un problème de santé publique majeur – 35 pour cent des femmes enceintes sont anémiques¹⁷ –, et les données mettent en évidence une carence généralisée en vitamine D.
7. L'Iraq compte un grand nombre de personnes handicapées¹⁸. Dans de nombreux cas, les handicaps résultent de conflits ou de maladies non transmissibles, et les personnes concernées ont besoin de services de nutrition, de santé et d'assistance sociale.
8. Bien que l'inflation globale et l'inflation des prix des produits alimentaires aient été modérées ces dernières années, les disparités de revenus, le vaste marché de l'emploi informel et la couverture insuffisante de l'assistance sociale et alimentaire¹⁹, en particulier pour les travailleurs informels et ruraux, pèsent sur le pouvoir d'achat et entravent l'accès à une alimentation saine. Cela est particulièrement vrai pour les ménages qui dépendent des rations peu diversifiées fournies par le système public de distribution et vivent du travail occasionnel²⁰.
9. La conjugaison des tensions dues à la pauvreté, au chômage, aux déplacements, au manque de possibilités offertes aux femmes, à l'insuffisance des services publics et aux risques météorologiques menace la sécurité alimentaire et la stabilité sociale, et il apparaît donc nécessaire de mettre en place des systèmes renforcés pris en main par le pays, qui réduisent la vulnérabilité et intègrent des moyens de faire face aux chocs.

¹⁴ Le risque est apparu clairement lors des dernières campagnes agricoles: après une sécheresse intense qui a fait reculer la production de céréales de 40 pour cent en 2022, la production est repartie à la hausse en 2024 du fait de la bonne pluviométrie. La campagne 2024/25 a toutefois de nouveau enregistré des précipitations inférieures à la moyenne entre octobre et janvier, les rendements de blé revenant à des niveaux proches de la moyenne uniquement à la mi-2025, ce qui donne une idée de la forte variabilité interannuelle de la production. Les prévisions pour la période allant de novembre 2025 à janvier 2026 font état d'une sécheresse persistante et de températures supérieures à la moyenne, ce qui augmente le risque que l'Iraq connaisse un deuxième hiver sec de suite. FAO. 2025. *GIEWS Country Brief. The Republic of Iraq*. Famine Early Warning Systems Network. FEWS NET. 2025. *Targeted Analysis: Food Security Impacts of Drought In Iraq*. Commission européenne, Centre commun de recherche. 2025. *Anomaly Hotspots of Agricultural Production, October*. ASAP Assessment – octobre 2025.

¹⁵ Organisation centrale de la statistique d'Iraq et autres. 2019. *2018 Multiple Indicator Cluster Survey (MICS6)*.

¹⁶ Global Nutrition Report. N.d. *Country Nutrition Profiles – Iraq*.

¹⁷ Le Fonds des Nations Unies pour la population note que l'Iraq fait partie des 68 pays qui enregistrent ensemble 97 pour cent des décès maternels et infantiles dans le monde. Le taux élevé d'anémie pendant la grossesse (35 pour cent) est cité comme l'un des facteurs de ce phénomène. Fonds des Nations Unies pour la population. 2024. N.d. *Reproductive and maternal health – Iraq*.

¹⁸ D'après des données récentes citées par l'Organisation des Nations Unies et les autorités du pays, la prévalence du handicap en Iraq se situe entre 12 et 15 pour cent, ce qui correspond globalement à l'estimation de 16 pour cent à l'échelle mondiale. Certains sous-groupes, comme les enfants, présentent un taux plus élevé (18 pour cent), ce qui s'explique probablement par l'exposition aux conflits et des différences de mesure. Organisation des Nations Unies (Iraq). 2023. *Statement of the United Nations Resident Coordinator on the International Day of Persons with Disabilities*.

¹⁹ Dans le PSP pour 2026-2029, le terme "assistance sociale et alimentaire" désigne un ensemble de programmes et de mécanismes de filets de sécurité pris en main par le pays qui visent à protéger les personnes et les ménages vulnérables contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les chocs socioéconomiques. Parmi ces programmes et mécanismes, citons le programme de protection sociale, le dispositif d'aide aux personnes handicapées, le système public de distribution et le programme de repas scolaires. Ensemble, ces programmes forment la charpente de l'architecture de la protection sociale en Iraq.

²⁰ Organisation des Nations Unies (Iraq). *Common Country Analysis: Iraq 2022 (version abrégée)*.

2 Priorités nationales et assistance collective

10. La *Vision 2030* de l'Iraq trace une trajectoire vers la croissance durable, la stabilité et le développement national, qui est centrée sur la réduction de la pauvreté et la diversification économique afin de diminuer la dépendance à l'égard des recettes pétrolières. Dans le plan national de développement pour 2024-2028, il est reconnu que l'aide humanitaire récente est utile, mais le soutien humanitaire et le soutien au développement futurs sont considérés comme des services de protection sociale publics, dans le cadre desquels les solutions durables apportées aux personnes concernées par les déplacements doivent être intégrées à la planification nationale. Parmi les priorités fixées, citons le développement du capital humain, la modernisation de l'agriculture, l'élargissement et la transformation numérique du système national d'assistance sociale et alimentaire, ainsi que l'utilisation de la planification tenant compte des risques dans les programmes de renforcement de la résilience et d'adaptation.
11. Dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2025-2029 (ci-après le "Plan-cadre de coopération"), il est tenu compte du passage de l'Iraq de l'intervention humanitaire à des activités d'amélioration de la résilience et de renforcement des systèmes sous l'égide du Gouvernement. À la suite de la désactivation du système d'action groupée en décembre 2022, les partenaires internationaux ont axé leur action sur la réforme des services publics et de la protection sociale à l'échelle nationale. Conformément à l'Initiative ONU80 et dans un contexte de financement difficile, l'équipe de pays des Nations Unies donne la priorité à l'appui aux systèmes pilotés par le Gouvernement. Le Plan-cadre de coopération met l'accent sur la gouvernance équitable, les filets de protection sociale, la résilience des moyens d'existence et la gestion des risques. Le PAM codirige le Groupe de résultats 2 (Développement économique durable, moyens d'existence et emploi) du Plan-cadre de coopération et veille à ce que le plan stratégique de pays (PSP) soit en phase avec les efforts collectifs déployés.
12. La sécurité alimentaire et la nutrition demeurent des priorités majeures pour le Gouvernement. Le Ministère de la planification supervise la concordance avec les engagements de l'Iraq en faveur de la trajectoire nationale qui ont été pris au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, au Sommet Nutrition pour la croissance et dans le cadre de la Coalition pour l'alimentation scolaire, ainsi que le respect des cadres de planification de l'adaptation et de coopération régionale en matière de nutrition. Le Ministère du commerce gère le système public de distribution qui couvre la presque totalité de la population et constitue le principal instrument adopté par l'Iraq pour garantir une consommation alimentaire minimale, et mène des réformes visant à améliorer l'efficacité, le ciblage et la viabilité de ce dispositif. Parallèlement, le Ministère du travail et des affaires sociales réforme le programme de filets de protection sociale axé sur la réduction de la pauvreté et met en place un registre unique; il met également en œuvre des réformes plus globales de la protection sociale, notamment du dispositif d'assistance aux personnes handicapées. Les ministères de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement mènent des travaux sur diverses initiatives afin de renforcer la résilience du système alimentaire en modernisant l'irrigation, en améliorant la gestion des terres et de l'eau et en créant des filières. Ils travaillent à renforcer la protection financière des agriculteurs grâce au régime d'assurance indexé sur les conditions météorologiques et au financement des risques de catastrophe dans les cadres nationaux d'adaptation et de gestion des risques. Les ministères de l'éducation et de la santé intègrent la nutrition et les repas scolaires dans les services publics et s'emploient à tenir les engagements pris dans le cadre de la Coalition pour l'alimentation scolaire. Tous ces efforts visent à bâtir des systèmes nationaux susceptibles d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition à grande échelle.

13. L'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale marque le passage de programmes fragmentés à des systèmes unifiés gérés par le pays qui permettent de lutter plus efficacement contre les vulnérabilités tout au long du cycle de vie, notamment pour les personnes handicapées. Le Gouvernement renforce les liens entre les programmes d'assistance sociale et alimentaire et les marchés de détail afin d'améliorer la fourniture de l'assistance et d'élargir l'accès à une alimentation saine. Parallèlement, il conçoit et pilote des stratégies d'émancipation économique au sein des systèmes alimentaires afin de soutenir les moyens d'existence, d'améliorer la sécurité alimentaire et d'ouvrir la voie à une transition progressive vers des moyens d'existence plus adaptés et une protection sociale contributive. Il s'efforce aussi, actuellement, d'institutionnaliser et de développer le programme national de repas scolaires grâce à une nouvelle politique donnant la priorité aux districts les plus vulnérables face au recul de la sécurité alimentaire et de la nutrition des enfants.
14. Soucieux d'assurer la pérennité d'un système national d'assistance sociale et alimentaire élargi, le Gouvernement réexamine ses mécanismes de ciblage et d'établissement des priorités, en particulier au sein du système public de distribution, et fait progresser la transformation numérique et l'interopérabilité des systèmes de données. Il reste résolu à accélérer et à préserver les acquis en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté en assurant l'adéquation nutritionnelle des transferts et en établissant des protocoles d'assistance réactifs face aux chocs afin de renforcer la résilience.
15. Le Gouvernement est déterminé, par l'entremise du Ministère des migrations et des déplacements qui est chargé de gérer la question des déplacements en Iraq et avec l'appui d'un comité suprême interministériel, à apporter une solution aux déplacements internes. Il s'efforce de mettre fin au déplacement prolongé de toutes les personnes déplacées à l'intérieur du pays, qu'elles se trouvent dans des camps ou sur des sites d'installation informels, et bénéficie pour ce faire de l'appui technique de l'équipe pays des Nations Unies. Pour y parvenir, il utilisera des mécanismes non contraignants, sûrs, respectueux de la dignité et fondés sur des données factuelles, l'objectif étant de veiller à ce que les processus d'aide au retour et d'intégration locale soient adéquats et conformes aux normes internationales. Parallèlement, le Gouvernement intègre des solutions durables dans les stratégies nationales de développement et associe le relèvement après les déplacements à l'action anticipatoire et à la planification adaptative. Ces initiatives visent à réduire le risque de déplacements futurs, en particulier ceux qui sont causés par la sécheresse et les inondations, et à soutenir les rapatriés grâce au renforcement de la résilience et à des mesures de préparation aux situations d'urgence lorsqu'ils quittent les camps et réintègrent leur communauté.
16. En complément de l'action du PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) apportent leurs compétences spécialisées aux populations irakiennes et au Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et des ressources naturelles, de la nutrition et de l'éducation des enfants, ainsi que de la gouvernance et de la réduction des risques de catastrophe. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est à l'avant-garde de solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées. La Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales soutiennent la réforme économique et la gestion des finances publiques. Des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales présentes sur place s'investissent dans la mobilisation des communautés, veillent au respect de l'obligation de rendre compte des actions menées et participent à mise en œuvre de services à l'échelle locale. Ensemble, ces contributions renforcent les systèmes nationaux et infranationaux et permettent au Gouvernement d'assumer progressivement de plus grandes responsabilités à mesure que les capacités institutionnelles et les systèmes

mûrissent, le soutien des Nations Unies étant de plus en plus concentré sur l'assistance technique, la production de données et le comblement des lacunes.

17. Le PAM collabore notamment avec la FAO, l'UNICEF, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le HCR pour faire concorder l'assistance alimentaire avec les initiatives à plus long terme de renforcement de la résilience. Dans ce contexte, le PAM tire parti de ses atouts particuliers dans les domaines de la logistique, des transferts de type monétaire et des capacités en matière de données pour compléter les mandats des partenaires et éviter les doubles emplois. Les mécanismes de coordination, tels que le groupe de travail sur la résilience et le relèvement et le programme conjoint des Nations Unies sur la protection sociale, renforcent la planification conjointe, la mutualisation des solutions et l'harmonisation du soutien en faveur des priorités énoncées dans les réformes entreprises par le Gouvernement. Le PAM soutient également la planification du développement ancrée au niveau local dans les provinces prioritaires.
18. Des progrès ont été accomplis, mais il subsiste un certain nombre de problèmes contraignants, problèmes qui sont à l'origine des changements stratégiques envisagés dans le présent PSP. La dépendance de l'économie au pétrole, les capacités institutionnelles limitées et la faiblesse des systèmes de planification et de données du pays freinent la mise en œuvre et la réforme des mécanismes nationaux d'assistance sociale et alimentaire²¹. La Banque mondiale a mis en évidence d'importants besoins de financement dans les secteurs relatifs à la protection sociale²² et souligne qu'il faut des moyens et des dispositifs de coordination, en plus de financements, pour moderniser les systèmes de prestation et étendre leur couverture. Les institutions doivent également faire face à des lacunes dans les domaines de l'action anticipatoire et de l'intervention d'urgence. Il est essentiel de combler ces lacunes en renforçant les capacités, la coordination et les financements si l'on veut éviter une résurgence des besoins humanitaires à grande échelle et protéger les populations vulnérables face au déclin de la sécurité alimentaire et de la nutrition causé par des chocs.
19. Des progrès ont été enregistrés dans certains secteurs dans le cadre d'initiatives gouvernementales visant à élargir le système public de distribution, le programme de filets de protection sociale et le dispositif d'aide aux personnes handicapées, mais d'importants problèmes subsistent en matière de couverture, d'efficacité et de ciblage. Le programme de filets de protection sociale vient en aide à plus de 7,6 millions de personnes, mais seulement 1,4 pour cent des personnes gravement handicapées perçoivent des aides en espèces²³. Ces dispositifs, certes importants, ne couvrent qu'une fraction des personnes en situation de pauvreté chronique ou vulnérables face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Le montant des aides reste faible, et des lacunes demeurent en ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés et les apatrides.
20. La transformation numérique du système de protection sociale et la création d'un registre unique pour l'assistance sociale et alimentaire nationale sont en cours et bénéficient de l'appui de partenaires internationaux tels que le PAM, l'UNICEF et l'OIT. Cela étant, les contraintes de capacité en matière d'interopérabilité des systèmes, d'intégration des données et de livraison sur le dernier kilomètre continuent de peser sur les résultats et de limiter les possibilités de mise en place de services plus efficaces.

²¹ Banque mondiale. 2022. *Iraq Country Climate and Development Report (CCDR)*.

²² Le rapport de la Banque mondiale sur le climat et le développement en Iraq (*Iraq Country Climate and Development Report*, novembre 2022) fournit une estimation du montant total des investissements dont le pays a besoin pour son programme de développement et de gestion des risques météorologiques.

²³ Banque mondiale. 2022. *Iraq Economic Monitor – A New Opportunity to Reform*; MENASP. 2025. *Social Welfare and Conflict in Iraq*, citant l'OIT pour la couverture systémique (26,9 pour cent) et les transferts monétaires aux personnes handicapées (1,4 pour cent).

21. Malgré les progrès accomplis par le Gouvernement concernant la politique d'alimentation scolaire, la couverture de la distribution de repas scolaires demeure faible et ne concerne qu'environ 13 pour cent des enfants du primaire²⁴. Les taux de surpoids, de carences en micronutriments et de maladies non transmissibles liées à l'alimentation mettent en évidence la persistance de difficultés nutritionnelles.
22. Les systèmes agricoles et alimentaires doivent être modernisés, notamment pour améliorer la gestion de l'eau, l'utilisation efficace des terres, le renforcement des filières et la diversification.
23. Les systèmes d'alerte rapide, de surveillance météorologique et d'information mis au service de la préparation aux situations d'urgence, de la logistique et de l'action anticipatoire demeurent insuffisamment développés.
24. À un moment où l'Iraq se stabilise, les lacunes dans les services d'assistance sociale et alimentaire risquent d'exclure les populations rurales, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les communautés de rapatriés, en particulier dans les zones en situation de stress hydrique qui accueillent un grand nombre de rapatriés, ce qui laisse les personnes touchées par les déplacements sans solution durable et aggrave le risque de besoins humanitaires futurs. Des réformes sont en cours, mais la mise en œuvre des services reste inégale du fait de capacités institutionnelles parfois insuffisantes, de contraintes de ressources et du renouvellement fréquent du personnel administratif, qui rendent l'Iraq vulnérable face aux chocs économiques et aux risques environnementaux.

3. Atouts particuliers, capacités et moyens du PAM en Iraq

25. Le PSP pour 2026-2029 bénéficie des éclairages issus de l'évaluation du PSP pour 2020-2024, de l'évaluation décentralisée des activités d'appui aux moyens d'existence, de création d'actifs et d'adaptation menée en 2023, et des constatations préliminaires de l'audit interne des activités menées par le PAM en Iraq qui a été réalisé en 2024²⁵. Les évaluations confirment qu'en Iraq, les atouts particuliers du PAM résident dans son double rôle: maintenir la capacité à mobiliser immédiatement des renforts afin de fournir une assistance vitale en cas de chocs, et soutenir la transition du pays vers des mécanismes d'assistance sociale et alimentaire et des systèmes de sécurité alimentaire et de gestion des risques pilotés par le pays lui-même. Les études mettent en avant la fiabilité opérationnelle, la compétence technique et les partenariats de confiance du PAM avec les autorités et les communautés. Les atouts particuliers du PAM sont en phase avec les priorités gouvernementales et sont appréciés par les parties prenantes, car ils font le lien entre l'aide humanitaire et les changements institutionnels de fond qui s'opèrent le long du nexus action humanitaire-développement-paix.

²⁴ Selon la Global Child Nutrition Foundation, au cours de l'année scolaire 2022-2023, sur quelque 6 millions d'élèves du primaire, seuls 450 000 environ recevaient réellement de la nourriture, soit une couverture d'environ 8 pour cent.

La Coalition pour l'alimentation scolaire fait état, dans des rapports récents, d'une extension de la couverture à quelque 770 000 enfants en 2023-2024, soit 12 à 13 pour cent des élèves du primaire. Coalition pour l'alimentation scolaire. 2025. [Country Progress Review 2025: Iraq](#).

²⁵ PAM. 2023. [Evaluation of WFP Livelihood Support, Asset Creation, and Climate Adaption Activities in Iraq from January 2020 to December 2021](#); PAM. À paraître. *Summary report on the evaluation of the transitional interim country strategic plan (2018-2019) and the country strategic plan (2020-2024) for Iraq*.

26. Trois enseignements transversaux se dégagent. Premièrement, le portefeuille du PAM a parfois été trop global: l'évaluation du PSP fait état d'effets plus importants lorsque les interventions sont plus poussées et ont été conçues avec des stratégies claires de transposition à plus grande échelle et un cofinancement assuré par le Gouvernement et les institutions financières internationales. Deuxièmement, le transfert des interventions au pays doit reposer sur des objectifs d'étape réalistes de sorte que les capacités, les budgets et les activités nécessaires au maintien des opérations soient bien en place dans les ministères avant le retrait du PAM. Troisièmement, le suivi au niveau des effets directs, l'utilisation opportune des données et l'accent mis sur la responsabilité à l'égard des personnes touchées sont essentiels dans un environnement de transition marqué par un renouvellement fréquent du personnel administratif et des capacités inégales de mise en œuvre des services. L'évaluation contient six recommandations préconisant notamment au PAM: de se concentrer sur les domaines dans lesquels il dispose d'atouts particuliers; d'intégrer des plans de transfert des responsabilités conjoints assortis d'un calendrier précis; de veiller à ce que les interventions soient gérées par le Gouvernement et pérennes; et de faire en sorte que la mise en œuvre soit guidée par des mécanismes plus rigoureux de production de données factuelles et d'application du principe de responsabilité à l'égard des personnes touchées.
27. Dans l'évaluation du PSP, il est indiqué, que le système national d'assistance sociale et alimentaire est devenu un pilier central de l'action du PAM dans le pays. Le PAM est salué pour son rôle de chef de file technique crédible, son pouvoir fédérateur et son approche pragmatique des réalités de la mise en œuvre. Ses atouts dans le cadre du soutien apporté au système national d'assistance sociale et alimentaire sont particulièrement évidents dans les domaines de la transformation numérique, du ciblage et de la réactivité face aux chocs. La contribution concrète du PAM à la réforme du système public de distribution et à la création d'un registre unique est soulignée par les évaluateurs. Le transfert de la responsabilité du programme de repas scolaires au Gouvernement et l'intégration de ce programme dans le système national d'assistance sociale et alimentaire ont été cités en exemples d'appropriation au niveau national. Pendant la période que couvre le PSP pour 2026-2029, la pérennisation du programme de repas scolaires devra être une priorité. Les projets pilotes actuels qui associent les bénéficiaires de l'assistance sociale et les possibilités de subsistance, soutiennent les liens avec les marchés et renforcent l'inclusion financière, démontrent la capacité du PAM à mettre au point des solutions novatrices et à expérimenter des stratégies d'émancipation économique.
28. En ce qui concerne la résilience, l'évaluation décentralisée a révélé que les programmes du PAM relatifs aux moyens d'existence et à la gestion responsable des terres et de l'eau qui tiennent compte des risques restent pertinents, en particulier dans les zones en situation de stress hydrique qui accueillent un grand nombre de rapatriés. C'est lorsque les activités ont été intégrées aux plans locaux, mises en relation avec les marchés et les filières et soutenues sur plusieurs années que les meilleurs résultats ont été obtenus. Il ressort de l'évaluation que la préservation des acquis en matière de résilience nécessite une mobilisation de longue haleine, le renforcement des liens avec les marchés et un cofinancement qui permettent de mener des interventions à grande échelle.

29. Compte tenu de l'exposition de l'Iraq aux chocs économiques et environnementaux, les évaluateurs soulignent qu'il est nécessaire que le PAM conserve des moyens d'intervention en cas d'urgence présentant un bon rapport coût-efficacité en attendant que le pays renforce ses propres capacités. Le PAM dispose d'un réseau logistique, de plateformes spécialisées dans les transferts de type monétaire et de partenaires prestataires de services financiers qui lui permettent d'anticiper et d'adapter ses opérations en cas de perturbations. La mise en œuvre centrée sur les personnes est une constante des atouts particuliers du PAM. L'évaluation décentralisée et l'évaluation du PSP mettent toutes deux en avant la crédibilité de l'organisation auprès des populations et des autorités locales et appellent à porter une attention continue à la généralisation de la protection, à l'intégration des groupes de population les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire dans les systèmes nationaux d'assistance sociale et alimentaire et au renforcement des mécanismes communautaires de remontée de l'information.
30. Sur le plan institutionnel, le bureau de pays s'est adapté pour jouer son rôle de catalyseur. Il a consolidé ses structures de terrain et renforcé ses compétences techniques dans les domaines des systèmes d'assistance sociale et alimentaire, des systèmes de données, des dispositifs d'action anticipatoire et des programmes fondés sur les marchés gérés par le Gouvernement. Les parties prenantes citées dans les évaluations apprécient le rôle fédérateur du PAM dans la mobilisation des ministères, des entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, du secteur privé et de la société civile autour de solutions pratiques, et notent que cette approche collaborative renforce la cohérence et réduit les doubles emplois.
31. Les évaluations montrent globalement que le PAM est capable de conjuguer une fiabilité opérationnelle avérée à une compétence reconnue en matière de systèmes, de soutenir la réforme du système national d'assistance sociale et alimentaire, d'accroître la résilience et la préparation aux situations d'urgence et de traduire les observations communiquées par les communautés en politiques. Les compétences en matière de coordination dont le PAM dispose – qui lui permettent de faire le lien entre les capacités institutionnelles et le renforcement des systèmes, entre les savoir-faire techniques et la conclusion de partenariats et entre une pratique centrée sur les personnes et la réforme institutionnelle – sont tout à fait adaptées à la situation en Iraq. À l'avenir, les évaluateurs recommandent de préciser l'orientation stratégique du PAM dans quatre domaines qui se renforcent mutuellement:
32. **Transition et renforcement des capacités:** établir un calendrier et une trajectoire réalistes de retrait de l'assistance directe du PAM au profit d'activités axées sur le renforcement des capacités. Continuer de fournir un soutien ciblé pendant la transition de sorte que les systèmes publics parviennent pleinement aux personnes et aux communautés les plus démunies. Associer cette phase de retrait à des objectifs d'étape convenus d'un commun accord avec les ministères compétents, les autorités locales et la société civile, en s'appuyant sur des stratégies claires de transfert des responsabilités et des accords de financement conclus avec les acteurs et partenaires gouvernementaux.
33. **Préparation aux situations d'urgence et gestion des risques:** mettre au point un modèle d'intervention d'urgence qui tire parti des capacités dont le PAM dispose en matière d'appui logistique et de transferts de type monétaire et des partenariats financiers qu'il a noués, et relier progressivement les mécanismes d'alerte rapide et l'action anticipatoire aux systèmes gouvernementaux. Renforcer la capacité des institutions nationales en matière de collecte et de diffusion d'informations météorologiques et de préparation aux catastrophes.

34. **Système national d'assistance sociale et alimentaire:** approfondir la contribution du PAM à la réforme du système public de distribution, au ciblage et à la création d'un registre unique en veillant à ce que des solutions numériques soient prises en main par le Gouvernement et en prévoyant dès le départ la marche à suivre pour pérenniser les dispositifs mis en place. Maintenir le rôle technique du PAM en tant que conseiller pour la création du registre unique et la mise en relation des données entre les ministères afin d'assurer la cohérence de la fourniture de l'assistance sociale et alimentaire.
35. **Moyens d'existence et résilience tenant compte des risques:** consolider une stratégie cohérente qui concorde avec les effets directs du PSP, en passant des projets pilotes dispersés à un plus petit nombre de modèles plus approfondis intégrés dans des plans locaux, reliés aux marchés et aux filières et soutenus sur plusieurs années par un cofinancement assuré par le Gouvernement ou des institutions financières internationales; abandonner progressivement ou transférer la responsabilité des modèles qui ne peuvent pas être transposés à plus grande échelle.
36. Afin de faciliter ce changement d'approche, le PAM devrait maintenir une présence limitée dans les provinces, renforcer des mécanismes de suivi et d'évaluation au niveau des effets directs et d'application du principe de responsabilité à l'égard des personnes touchées qui soient adaptés à un portefeuille d'activités provisoire, et fonder la planification sur des prévisions de financement réalistes et une présence minimale viable en Iraq.

4. Positionnement stratégique, priorités des programmes et partenariats

Orientation et impacts escomptés du plan stratégique de pays

37. Le PSP pour 2026-2029 marque un tournant dans l'action que le PAM mène en Iraq, l'organisation mettant fin aux éléments restants de son programme d'assistance alimentaire humanitaire et se concentrant désormais sur les initiatives de renforcement des systèmes dirigées et cofinancées par le pays. Ancré dans le Plan-cadre de coopération pour 2025-2029, le PSP est axé sur les domaines dans lesquels la demande du Gouvernement est la plus forte et où les atouts particuliers du PAM sont clairs.
38. S'appuyant sur le PSP pour 2020-2025, qui associait une aide humanitaire à grande échelle à des programmes de renforcement rapide de la résilience, le nouveau PSP consolide le passage du PAM d'une exécution directe à un rôle de catalyseur. Il met l'accent sur le renforcement du système national d'assistance sociale et alimentaire, l'intégration de la planification tenant compte des risques dans la gouvernance nationale et locale, et le renforcement de la capacité institutionnelle d'accéder aux financements externes et de les gérer. Le PSP pour 2026-2029, fondé sur une approche intégrée et axée sur le travail en partenariat, vise à établir des systèmes alimentaires tenant compte des risques et résilients, qui font reculer la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire et préviennent la résurgence des besoins humanitaires à grande échelle, ainsi qu'à transférer les fonctions d'assistance du PAM aux partenaires nationaux tout en améliorant les moyens dont ces derniers disposent pour fournir une assistance sociale et alimentaire susceptible d'être adaptée en cas de chocs.
39. Dans le cadre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM entend arrêter progressivement l'assistance alimentaire non assortie de conditions d'ici à la fin de 2027 de façon à tenir compte de la fermeture prévue des camps par le Gouvernement iraquien et de l'intégration des personnes déplacées dans les programmes nationaux. Pendant la période de transition, le PAM continuera de fournir une assistance alimentaire là où la couverture ne sera toujours pas suffisante et maintiendra une capacité à mobiliser immédiatement des renforts en matière de logistique et de transferts de type monétaire pour faire face aux chocs.

40. Dans le cadre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM tirera parti de ses atouts particuliers en faisant le lien entre les informations météorologiques, les systèmes d'alerte rapide et les processus de planification afin de soutenir la prise de décisions locale. Le PAM donnera la priorité à la gestion des risques liés aux conditions météorologiques et appuiera une approche cohérente, dirigée et cofinancée par le Gouvernement, qui intègre l'adaptation des moyens d'existence et l'action anticipatoire. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation, seuls les modèles qui présentent un potentiel réel de transposition à grande échelle, et pour lesquels il existe une demande explicite de la part du Gouvernement et des options de cofinancement réalistes, seront prolongés; les petites initiatives isolées seront progressivement abandonnées ou transférées à des acteurs locaux. L'accent sera mis sur les modèles globaux élaborés avec le concours du Gouvernement et des institutions financières internationales, notamment dans les domaines suivants: renforcement des capacités nationales de suivi et de prévision météorologiques; amélioration des systèmes et de l'analyse de données sur les marchés et la vulnérabilité; intégration de la planification et de la budgétisation tenant compte des risques dans les systèmes de gouvernance locale; et renforcement des capacités institutionnelles en vue d'accéder aux financements et aux mécanismes d'adaptation, tels que les marchés du carbone.
41. Le PAM transférera la responsabilité des opérations de manière progressive en respectant les étapes suivantes: prototypage et production de données factuelles sous sa direction; mise en œuvre conjointe cofinancée par le Gouvernement et couverture des risques garantis par une assurance; mise en œuvre réalisée intégralement par le pays, le PAM offrant une fonction d'appui pour les questions techniques ou fournissant des services à la demande. À l'échelle locale, le PAM se concentrera sur les petits agriculteurs, développera le régime d'assurance indexé sur les conditions météorologiques et apportera un appui complémentaire.
42. Dans le cadre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM servira de catalyseur de systèmes et se concentrera exclusivement sur des interventions évolutives et institutionnalisées qui renforcent la réactivité des institutions nationales et infranationales face aux chocs tout en améliorant la fourniture équitable de l'assistance sociale et alimentaire courante. L'appui sera pleinement aligné sur les priorités du pays et fourni dans le cadre de trois axes de travail interdépendants. Le premier axe est le conseil technique, qui comprend le soutien à la conception de procédures opératoires normalisées portant sur la réactivité face aux chocs, l'amélioration des programmes de lutte contre la malnutrition et la corrélation entre la fourniture de l'assistance et les initiatives visant à renforcer l'émancipation économique et l'accès aux marchés de détail. Le deuxième est le renforcement des capacités, qui consiste à augmenter les moyens institutionnels et humains grâce à l'intégration des systèmes, à la formation et aux solutions numériques. Le troisième est axé sur l'analytique et regroupe les initiatives destinées à renforcer les systèmes de données, la caractérisation des vulnérabilités et le ciblage fondé sur des éléments factuels. Les activités ponctuelles de renforcement des capacités sans trajectoire claire d'institutionnalisation ou de transfert des responsabilités seront abandonnées, de sorte que l'appui du PAM contribue à la mise en place de systèmes publics stables et capables de réagir face aux chocs tout en fournissant des services améliorés de manière équitable et régulière.
43. Le PSP pour 2026-2029 suit une démarche centrée sur les personnes et intègre les principes dans tous ses projets: protection, obligation de rendre compte, mobilisation des communautés, prise en compte de la nutrition, durabilité écologique et prise en compte des risques liés aux conflits. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information contribueront également à garantir une gestion rigoureuse aux partenaires, aux populations et aux bénéficiaires.

Intégration des programmes

44. Les trois effets directs du PSP forment un ensemble d'activités qui est intégré et conçu pour guider la poursuite de la transition du PAM de l'aide humanitaire directe à l'appui au niveau des systèmes. À mesure que l'aide humanitaire sera progressivement supprimée dans le cadre de l'effet direct 1 du PSP, les activités menées au titre de l'effet direct 2 du PSP renforceront les systèmes alimentaires locaux et les capacités de gestion des risques en mettant l'accent sur les moyens d'existence adaptés, les systèmes d'alerte rapide et l'action anticipatoire. Cette approche globale permettra aux ménages ruraux, y compris les ménages de rapatriés, de résister plus efficacement aux chocs et de mieux s'en relever tout en réduisant la probabilité qu'ils aient besoin d'une aide humanitaire à l'avenir. Cela diminuera par voie de conséquence le besoin d'aide de la part du Gouvernement et allégera la charge financière qui y est associée.
45. Dans le cadre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM investira dans les systèmes nationaux d'assistance sociale et alimentaire. Il facilitera l'intégration des bénéficiaires de l'effet direct 1 du PSP dans les programmes nationaux d'assistance et soutiendra la transition d'interventions d'urgence ponctuelles vers une assistance sociale et alimentaire plus prévisible et plus réactive face aux chocs. Ces efforts sont renforcés par l'amélioration du suivi et des prévisions météorologiques dans le cadre de l'effet direct 2 du PSP, ce qui facilitera la prise de décisions fondée sur des données factuelles et consolidera les systèmes d'alerte rapide.
46. Le PAM adoptera une approche fondée sur le nexus action humanitaire-développement-paix pour la mise en œuvre du PSP, et des approches à dimension nutritionnelle qui permettront de faire le lien entre, d'un côté, l'assistance sociale et alimentaire nationale, les repas scolaires et les interventions en faveur des systèmes alimentaires, et, de l'autre, une alimentation plus saine, afin de faire reculer la malnutrition.

Collaboration stratégique avec les partenaires

47. Le Gouvernement iraquien, dont les ministères responsables de la planification, de l'assistance sociale et alimentaire, de l'agriculture, de l'eau, de l'environnement, du commerce, de l'éducation et des statistiques nationales participent à la réalisation des effets directs du PSP, est le principal partenaire du PAM. Ce dernier, soucieux de promouvoir l'inclusion financière, continuera de collaborer avec la Banque centrale d'Iraq, le régulateur des assurances (Diwan) et le secteur privé en ce qui concerne la forme à donner à l'appui aux microentreprises et au régime d'assurance indexé sur les conditions météorologiques. Dans le cadre de ses activités sur le terrain, le PAM s'efforcera de mobiliser et de soutenir les organisations représentant certains segments de la population, notamment les organisations dirigées par des femmes et celles qui représentent les personnes handicapées.

48. Au sein du système des Nations Unies, le PAM collaborera avec l'UNICEF pour les repas scolaires et la nutrition, avec le HCR concernant les solutions durables apportées aux personnes déplacées, avec la FAO dans les domaines des systèmes alimentaires, du développement des filières et de l'adaptation aux risques, et avec le PNUD en matière de renforcement des moyens d'existence et de l'action anticipatoire. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement apporteront leur concours à la gestion des ressources naturelles et au renforcement de la résilience des communautés. Pour améliorer l'employabilité et l'accès au marché, le PAM travaillera aux côtés de l'OIT, de l'OIM, du FIDA et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le développement des compétences et la formation professionnelle, ainsi qu'avec le Centre du commerce international pour renforcer les filières. Pour promouvoir la croissance des entreprises, le PAM s'associera au Fonds d'équipement des Nations Unies. Les recommandations issues de l'évaluation du PSP pour 2020-2024 seront traduites sur le plan opérationnel grâce à des plateformes de coordination telles qu'Iraq Cash Forum et l'équipe spéciale chargée de la recherche de solutions durables, l'objectif étant d'harmoniser les approches, d'éviter les doubles emplois et de renforcer les synergies entre les acteurs.
49. Cette combinaison d'intégration et de travail en partenariat permettra au PAM de se repositionner en catalyseur du passage de l'Iraq d'une assistance financée par les donateurs à un développement pris en main par les autorités nationales. En pratique, cela signifie que le PAM utilisera son pouvoir fédérateur et ses compétences techniques afin de renforcer les capacités dont disposent les ministères compétents et les autorités locales pour planifier et mettre en œuvre des mesures visant à améliorer les moyens d'existence et les systèmes alimentaires, tout en renforçant les données, le ciblage et les liens opérationnels nécessaires pour relier les ménages vulnérables sur le plan socioéconomique aux programmes publics, notamment les programmes d'assistance sociale et alimentaire réactifs face aux chocs.

Effets directs et activités du plan stratégique de pays

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par une crise en Iraq, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés, sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels pendant et après la crise

50. Dans le cadre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM veillera à ce que les personnes touchées par une crise en Iraq puissent satisfaire leurs besoins alimentaires urgents et autres besoins essentiels pendant la période de transition, jusqu'à ce que les systèmes nationaux puissent les prendre pleinement en charge.
51. **Activité 1:** Le PAM fournira une aide alimentaire vitale au moyen de transferts de type monétaire, qui permettront aux ménages de satisfaire leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels tout en soutenant les marchés locaux. En coordination avec le Gouvernement, le PAM viendra en aide à 10 800 rapatriés en provenance du nord-est de la République arabe syrienne qui se trouvent dans des lieux soumis à des restrictions de circulation. Le PAM tiendra compte des recommandations qui lui seront adressées et mènera des évaluations de la sécurité alimentaire afin de venir en aide à 9 600 personnes supplémentaires qui ne disposent pas des documents civils nécessaires pour accéder aux programmes d'assistance sociale et alimentaire. Au fil de l'élargissement de la couverture du système national d'assistance sociale et alimentaire, le PAM continuera de réduire le nombre de bénéficiaires jusqu'à ce que la pleine responsabilité de l'aide soit transférée au Gouvernement d'ici à la fin de 2027. Une communication conjointe et la participation de la population garantiront une transition responsable et transparente.

52. Les valeurs de transfert sont fixées de façon à donner aux ménages un apport de 2 100 kilocalories par personne et par jour et sont établies à partir du panier de dépenses minimum et de l'analyse réalisée par le groupe de travail sur l'assistance monétaire²⁶. En ce qui concerne les rapatriés irakiens du nord-est de la République arabe syrienne, l'aide sera fournie sous la forme de bons électroniques couvrant 100 pour cent du panier de dépenses minimum. D'autres personnes touchées par des crises recevront une assistance monétaire à usages multiples conforme à la valeur de transfert fixée par l'Iraq Cash Forum et dimensionnée de façon à couvrir les besoins alimentaires et autres besoins essentiels.

Harmonisation avec les priorités nationales

53. L'effet direct 1 du PSP concorde avec les effets directs stratégiques 1 et 4 du Plan-cadre de coopération ainsi qu'avec les travaux de l'équipe spéciale chargée de la recherche de solutions durables. Il soutient le *plan d'action du Gouvernement visant à accélérer la mise en œuvre du plan national de règlement de la question des déplacements en Iraq*²⁷.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les populations cibles en Iraq disposent de moyens d'existence plus résilients et tirent parti de l'amélioration des systèmes alimentaires

54. Dans le cadre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM renforcera la résilience des ménages et des communautés en appuyant des moyens d'existence adaptés et diversifiés et en améliorant les systèmes d'information météorologique et d'alerte rapide. Le PAM ciblera les zones à haut risque, en particulier celles qui sont touchées par des déplacements prolongés ou qui accueillent un nombre important de rapatriés, et travaillera en collaboration avec le Gouvernement, le secteur privé et les partenaires de développement pour stabiliser les revenus, renforcer la résilience face aux chocs météorologiques et favoriser la mise en place de systèmes d'information météorologique et d'alerte rapide gérés par le pays. Le soutien s'articulera autour de l'amélioration de la cohérence des données et des systèmes intégrés d'information météorologique et d'information sur les risques, un accent particulier étant placé sur l'interopérabilité entre les ministères et la prise en compte de la planification nationale et des analyses pertinentes en matière de sécurité. Les initiatives menées dans le cadre de cet effet direct bénéficieront à 41 600 agriculteurs et à leurs ménages, ainsi qu'aux institutions locales, qui tireront parti de l'élargissement de l'accès aux données météorologiques locales, de la remise en état ou de la création de terres productives et d'infrastructures agricoles et de l'amélioration de la préparation aux situations d'urgence. Les systèmes créés dans le cadre de cet effet direct auront une incidence directe sur la conception et la mise en œuvre de dispositifs d'assistance sociale et alimentaire réactifs face aux chocs relevant de l'effet direct 3 du PSP.

²⁶ Groupe de travail sur l'assistance monétaire. 2023. *Survival Minimum Expenditure Basket, Minimum Expenditure Basket, Gap analysis and Transfer values for Cash Programming*.

²⁷ Équipe de pays pour l'action humanitaire en Iraq. 2024. *Roadmap: Accelerating the Implementation of the National Plan to Resolve Displacement in Iraq*.

55. **Activité 2:** Le PAM fera participer directement 41 600 personnes²⁸ à des initiatives d'appui aux moyens d'existence, de renforcement des capacités et d'amélioration de la résilience²⁹. Cette mobilisation ouvrira la voie à l'élaboration de modèles gérés par les autorités, qui permettront de procurer de plus grands avantages grâce à la remise en état des actifs, à l'établissement de liens avec les marchés et au renforcement des systèmes de fourniture de l'assistance, l'inclusion financière étant considérée comme une priorité transversale. Le PAM encouragera la formation de groupes d'épargne et s'emploiera à développer des produits financiers adaptés, notamment des dispositifs d'assurance et de prêt, et aidera le Gouvernement à transposer à plus grande échelle le système d'assurance paramétrique indexé sur les conditions météorologiques, qui protège les populations contre des conditions météorologiques de plus en plus instables. Ces initiatives renforceront également les systèmes de fourniture de l'assistance sociale et alimentaire en vue de leur développement futur sous la houlette des secteurs public et privé.
56. Parallèlement, le PAM renforcera les capacités d'adaptation et d'anticipation à tous les niveaux, du niveau communautaire au niveau national. En partenariat avec le Gouvernement, le secteur privé et les partenaires de développement, le PAM remettra en état les écosystèmes dégradés et renforcera la gouvernance communautaire des dispositifs d'alerte rapide et d'action anticipatoire. Par l'intermédiaire de structures locales, le PAM créera des plateformes communautaires et assurera la formation des communautés pour leur permettre de mener des initiatives de sensibilisation et d'appliquer des mesures locales d'adaptation destinées à faire face aux sécheresses, aux inondations et aux autres risques liés aux conditions météorologiques. Ces mesures communautaires s'accompagneront d'une planification participative tenant compte des conflits, de campagnes visant à faire évoluer les comportements pour encourager une utilisation responsable des ressources et d'interventions échelonnées faisant le lien entre l'agriculture adaptative, le développement des filières et les financements afin d'améliorer les moyens d'existence et la résilience.
57. Au niveau institutionnel, le PAM aidera le Gouvernement à mettre en service des systèmes nationaux d'observation météorologique et hydrologique modernes, notamment en installant des stations de surveillance météorologique et en renforçant les capacités institutionnelles des ministères de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement. L'amélioration de l'interopérabilité, des protocoles de partage des données et des procédures opératoires normalisées garantira la cohérence et l'intégration dans l'ensemble des ministères et permettra de mettre en place un système et des services unifiés d'information météorologique à l'échelle nationale.

²⁸ Il ciblera 23 600 petits agriculteurs et 18 000 membres des communautés urbaines, auxquels il fournira des transferts de type monétaire pour soutenir leur participation au renforcement des capacités liées aux moyens d'existence. Les valeurs de transfert, convenues avec les autorités locales et l'Iraq Cash Forum, viseront à compenser les coûts d'opportunité. Le ciblage reposera sur l'analyse du contexte (y compris en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la situation socioéconomique et les risques liés aux conditions météorologiques) et sera réalisé en concertation avec les parties prenantes locales afin d'en garantir la pertinence et de faire en sorte que ces dernières se l'approprient.

²⁹ Le PAM s'emploiera à développer des moyens d'existence adaptés et diversifiés à travers deux piliers. Le premier porte principalement sur les moyens d'existence ruraux. Il vise à renforcer une production et des filières tenant compte des risques, notamment au moyen de pratiques améliorées de production et de traitement après récolte, de technologies fondées sur la nature et de liens plus étroits entre les producteurs et les marchés formels. Le second est axé sur l'émancipation économique. Il soutient l'entrepreneuriat et le développement des compétences vertes, tire parti de l'expérience du PAM en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels et met à profit des partenariats pour amplifier les résultats obtenus.

58. D'ici à 2029, le PAM transférera la responsabilité des structures communautaires et des systèmes nationaux d'alerte rapide aux acteurs locaux et gouvernementaux. Les structures communautaires, coordonnées par des institutions infranationales, géreront de manière indépendante les dispositifs d'adaptation et dirigeront les mesures d'anticipation, avec l'appui de mécanismes de financement rural équitable et d'un système d'assurance indexé sur les conditions météorologiques. Au niveau national, ces systèmes constitueront l'épine dorsale de dispositifs publics d'alerte rapide et d'action anticipatoire conformes au plan national d'adaptation de l'Iraq. Dans un souci de pérennisation des résultats, le PAM aidera le Gouvernement à élaborer un dossier évolutif de notes conceptuelles sur le financement de l'adaptation à l'intention du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'adaptation, qui sera associé à des instruments provenant des institutions financières internationales.
59. **Activité 3:** Sur demande, le PAM fournira au Gouvernement et aux autres partenaires un appui technique, consultatif et opérationnel en matière de résilience et de gestion des risques. Cet appui vise à promouvoir les technologies tenant compte des risques, à restaurer les ressources naturelles, à améliorer les pratiques en vigueur sur le marché et à faire appliquer plus largement les mesures d'adaptation et d'atténuation fondées sur la nature conçues pour renforcer la séquestration du carbone et réduire les émissions de gaz à effet de serre de façon à contribuer à la réalisation des contributions déterminées au niveau national de l'Iraq³⁰.

Harmonisation avec les priorités nationales

60. L'effet direct 2 du PSP concorde avec les effets directs stratégiques 2 et 3 du Plan-cadre de coopération, le plan national de développement pour 2024-2028 et les stratégies de protection sociale et de sécurité alimentaire de l'Iraq, et il va dans le sens des engagements pris par le pays en matière de réduction des risques de catastrophe et de développement pérenne.

Effet direct 3 du plan stratégique pays: D'ici à 2029, les institutions nationales et infranationales en Iraq ont des capacités renforcées en matière d'analyse, d'action publique et de programmation et disposent de systèmes leur permettant de venir en aide plus efficacement aux populations en situation d'insécurité alimentaire et aux populations vulnérables

61. L'action menée dans le cadre de l'effet direct 3 du PSP vise à renforcer les systèmes pilotés par le pays afin de gérer les risques et de fournir une assistance sociale et alimentaire efficace, parallèlement à l'arrêt progressif de l'aide relevant de l'effet direct 1 du PSP et des mesures d'anticipation et initiatives d'adaptation prévues au titre de l'effet direct 2 du PSP. L'effet direct 3 du PSP viendra en aide à environ 12,8 millions d'Iraqiens. Le PAM œuvrera aux côtés du Gouvernement au renforcement du système public de distribution et d'autres dispositifs nationaux d'assistance sociale et alimentaire à trois niveaux: au niveau des politiques et des stratégies (stratégies de renforcement, réglementation et coordination); au niveau des programmes (amélioration de la conception des prestations, des chaînes de distribution et de la façon dont il est rendu compte de l'action menée); et au niveau de l'analyse (description plus précise des caractéristiques de la pauvreté et de la vulnérabilité, augmentation du rapport coût-efficacité et amélioration des systèmes de suivi et d'apprentissage). Ces activités seront fondées sur des données factuelles, cofinancées³¹ et échelonnées dans le cadre de la stratégie d'assistance sociale et alimentaire du PAM pour l'Iraq (2026-2029)³², stratégie qui définira des objectifs d'étape en vue de la reprise

³⁰ Gouvernement iraquien. 2022. *Contributions déterminées au niveau national de l'Iraq* (en arabe); Organisation des Nations Unies. 2015. *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Adoption de l'Accord de Paris, article 6*.

³¹ Par le Programme conjoint sur la protection sociale (financé par l'Union européenne) et le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie mis en place par le PAM, par exemple.

³² Cette stratégie interne relève du Bureau du PAM en Iraq.

responsable et rigoureuse des opérations par le pays ainsi que les voies à suivre pour mobiliser des financements nationaux.

62. Afin d'aider le pays à s'approprier et à diriger les opérations, priorité sera donnée, dans le cadre du renforcement des capacités, à l'institutionnalisation des mécanismes de prise de décisions et de coordination fondés sur des données factuelles, à l'intégration d'une planification tenant compte des risques et réactive face aux chocs dans les systèmes nationaux, ainsi qu'au renforcement de l'obligation de rendre compte et de la transparence de façon à améliorer l'assistance et à établir une relation de confiance avec la population.
63. **Activité 4:** Conformément aux priorités du Gouvernement, le PAM collaborera avec les institutions nationales et infranationales pour améliorer à la fois le fonctionnement courant des systèmes d'assistance sociale et alimentaire et la réactivité face aux chocs de ces systèmes. Parallèlement, le PAM mettra en place des capacités de réaction face aux chocs en facilitant l'intégration, dans les programmes d'assistance sociale et alimentaire, des mécanismes d'information météorologique et d'alerte rapide élaborés au titre de l'effet direct 2 du PSP, ce qui permettra d'élargir les programmes de manière souple et d'intervenir en temps voulu au cours des crises³³.
64. Le PAM renforcera progressivement les capacités institutionnelles de planification, de mise en œuvre et de suivi afin de faciliter le transfert de ces activités et d'optimiser la façon dont les ressources sont utilisées. Son action portera sur les éléments suivants: la transformation numérique et la coordination des mécanismes jugés essentiels, notamment le registre unique, lequel renforcera l'interopérabilité entre le programme de filets de protection sociale, le système national de distribution, le dispositif d'aide aux personnes handicapées et d'autres programmes nationaux; l'amélioration de l'analytique des données pour éclairer le ciblage et l'établissement des priorités; l'augmentation de l'adéquation nutritionnelle dans le cadre de l'assistance sociale et alimentaire³⁴ par l'institutionnalisation des repas scolaires et la création de liens avec les marchés locaux; et la collaboration avec l'OIT et la Banque mondiale pour amplifier les programmes en rapport avec les marchés de détail et les stratégies d'émancipation économique et aider ainsi les bénéficiaires du programme de filets de protection sociale à subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Un projet pilote permettra à 2 500 personnes participant au programme de filets de protection sociale d'accéder à des possibilités d'inclusion financière et de travail décent, dont bénéficieront également 12 500 personnes supplémentaires de leurs ménages. Le projet offrira une aide à la création d'entreprise aux participants dotés des qualités commerciales nécessaires. Le PAM fournira également une assistance technique complète dans le cadre du programme national de repas scolaires³⁵.

³³ Dans le cadre de sa stratégie d'assistance sociale et alimentaire, le PAM envisage de renforcer et d'améliorer les procédures opératoires normalisées relatives à la programmation adaptative réactive face aux chocs, y compris l'action anticipatoire. Ces procédures s'appuieront sur les systèmes d'information météorologique et d'alerte rapide créés en rapport avec l'effet direct 2 du PSP et définiront les facteurs de déclenchement, les seuils, les modalités de financement et les points d'intégration avec le système public de distribution, le programme de filets de protection sociale et le dispositif d'aide aux personnes handicapées.

³⁴ Le PAM mène une analyse portant sur les moyens à utiliser pour combler le déficit en nutriments, qui sera achevée en 2026. Cette analyse éclairera la conception d'un dispositif d'assistance sociale et alimentaire satisfaisant sur le plan nutritionnel.

³⁵ Elle consistera à utiliser des outils numériques pour renforcer les capacités de suivi et d'évaluation, mettre au point une stratégie nationale de distribution de repas scolaires, collaborer avec les interlocuteurs du Ministère de l'éducation, créer un mécanisme de déblocage régulier et prévisible de fonds pour ce dernier, élaborer des directives relatives aux achats et réaliser des études visant à produire des données factuelles à l'appui de législation nationale. Le Gouvernement a utilisé l'outil relatif à l'alimentation scolaire intégré dans l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER) afin de soutenir le programme de repas scolaires; les constatations et recommandations finales issues de cette initiative sont en attente d'approbation par le Gouvernement.

Harmonisation avec les priorités nationales

65. L'effet direct 3 du PSP est aligné sur les effets directs 1 et 3 du Plan-cadre de coopération et soutient les priorités du plan national de développement de l'Iraq en matière de renforcement institutionnel et de réforme de l'assistance sociale, ainsi que les objectifs énoncés dans la *Vision 2030* de l'Iraq relatifs à la résilience et à la gouvernance responsable.

5. Hiérarchisation des priorités et pérennisation

Hiérarchisation des priorités

66. Le PSP pour 2026-2029 prend en compte le passage à un développement pris en main et cofinancé par le pays. Le financement des activités menées en Iraq a globalement reculé depuis 2018 sous l'effet de la contraction des budgets humanitaires mondiaux et parce que les donateurs attendent des pays qu'ils assument une plus grande part des besoins de leur population.
67. Dans ce contexte, le PAM suit, en matière de mobilisation des ressources, une démarche qui privilégie les investissements catalytiques dans la résilience et le renforcement des systèmes, tout en conservant une capacité d'intervention humanitaire d'urgence. Il s'emploiera à mettre en place des modalités de partage des coûts avec le Gouvernement, concevra des programmes structurés de collaboration avec les institutions financières internationales et le secteur privé et facilitera l'accès aux guichets de financement des risques. Cette démarche de diversification repose sur une stratégie de mobilisation des ressources ciblée qui vise à maintenir la dynamique dans des domaines de compétence clés du PAM tout en réduisant la dépendance à l'égard des donateurs habituels.
68. Les priorités du portefeuille du PSP seront déterminées en fonction des besoins, de la faisabilité opérationnelle et de la possibilité de pérenniser les activités. Au cours des deux premières années de mise en œuvre du PSP, l'aide humanitaire assurée par le PAM dans le cadre de l'effet direct 1 du PSP consistera essentiellement à veiller à ce que les personnes vulnérables ne soient pas laissées sans soutien lors de leur transition vers les dispositifs gérés par le pays, mais l'assistance du PAM sera arrêtée progressivement d'ici à la fin de 2027. La plupart des ressources seront réorientées vers les activités relevant des effets directs 2 et 3 du PSP, l'objectif étant de créer des conditions propices à un transfert responsable des activités du PAM au Gouvernement dans les domaines où les évaluations montrent la valeur ajoutée du PAM à grande échelle et où l'adhésion du pays est la plus forte. Priorité sera donnée à la gestion des risques et à la réforme des systèmes nationaux d'assistance sociale et alimentaire. L'assistance fournie dans le cadre de l'effet direct 2 du PSP sera géographiquement ciblée sur les provinces accueillant la plus forte concentration de personnes déplacées, de rapatriés et de populations à risque, ce qui permettra de veiller à ce que les ressources soient dirigées vers les personnes dont les besoins sont les plus importants et les capacités d'adaptation les plus faibles.
69. Les répercussions d'un éventuel sous-financement sont claires: si les ressources allouées aux activités menées dans le cadre de l'effet direct 1 du PSP ne sont pas suffisantes, les besoins humanitaires pourraient ne pas être satisfaits, ce qui compromettrait le transfert des activités humanitaires vers les systèmes publics et pourrait réduire à néant les progrès accomplis en matière de stabilité sociale. Si les activités menées dans le cadre des effets directs 2 et 3 du PSP sont sous-financées, l'Iraq risque de perdre une occasion précieuse de consolider des solutions durables, de développer le système national d'assistance sociale et alimentaire et de renforcer la résilience avant que les acteurs humanitaires ne se désengagent. Il est donc indispensable que les ressources pluriannuelles du PSP soient suffisantes, non seulement pour garantir la satisfaction des besoins immédiats des personnes vulnérables, mais aussi pour mettre en œuvre une transition ordonnée et efficace vers des systèmes gérés par le pays et réduire les coûts humanitaires futurs.

Stratégies de pérennisation et de transition

70. Le PSP s'inscrit dans le prolongement de l'évolution du rôle du PAM, qui passe de la conduite d'interventions d'urgence pendant les années de crise – pour apporter une aide à grande échelle visant à sauver des vies – à un rôle de catalyseur des systèmes nationaux. Il tire parti des investissements déjà consentis, notamment dans le transfert de la responsabilité du programme de repas scolaires au pays et l'institutionnalisation progressive de ce programme, la création du registre unique pour le système national d'assistance sociale et alimentaire, les projets pilotes d'adaptation tenant compte des risques qui ont été menés dans le cadre du PSP pour 2020-2024, et le renforcement des systèmes de suivi de la sécurité alimentaire. Ces investissements, qui constituent le socle d'une assistance sociale et alimentaire gérée par le pays et réactive face aux chocs, ont ouvert la voie à l'abandon progressif par le PAM de la mise en œuvre directe des activités au cours de la période couverte par le PSP.
71. Le PAM adoptera une approche par phases de la hausse du financement et de l'appropriation progressive par les autorités nationales, et tracera la trajectoire claire de son désengagement de la mise en œuvre directe. Une fois réglée la question des modalités de partage de coûts avec le Gouvernement, les programmes seront conçus pour attirer des investissements provenant des institutions financières internationales, du secteur privé et des guichets de financement des risques. Le PAM collaborera étroitement avec le pays pour renforcer la capacité institutionnelle d'accéder à ces sources de financement, de les gérer et de les conserver, et soutiendra ainsi la viabilité à long terme des systèmes nationaux. Sa contribution financière diminuera progressivement au fil de la mise en œuvre du PSP pour cesser en 2029. Lorsque le PSP aura pris fin, tous les programmes ne devraient plus être menés et financés que par le pays, le PAM ne fournissant pour sa part qu'une assistance technique ciblée.
72. Cette transition est déjà à l'œuvre, les ressources des donateurs servant actuellement de catalyseur pour mener à bien les réformes, intégrer la capacité à mobiliser immédiatement des renforts dans les systèmes nationaux et réduire les risques liés à la transposition à grande échelle des initiatives, tandis que et le cofinancement public augmente progressivement. Le PAM continuera de mettre fortement l'accent sur la promotion de systèmes efficaces susceptibles de venir en aide aux personnes les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Les objectifs d'étape qui seront définis pour guider la transition prévue dans le cadre du présent PSP sont les suivants: fermeture du centre d'accueil des rapatriés du nord-est de la République arabe syrienne et intégration de ces rapatriés dans les dispositifs gouvernementaux d'ici à 2027; mise en place de stratégies efficaces de sortie de l'assistance reliant le système national d'assistance sociale et alimentaire à l'appui aux moyens d'existence d'ici à 2028; élaboration d'une stratégie nationale de distribution de repas scolaires et conception d'outils d'appui d'ici à 2029. Le PAM transférera également la gestion et l'exploitation complètes des réseaux nationaux intégrés de suivi météorologique au Gouvernement et aux structures communautaires d'ici à 2029. Ces structures seront prises en compte et coordonnées dans le cadre d'institutions infranationales; elles géreront de manière indépendante les moyens consacrés à l'adaptation et dirigeront l'action anticipatoire en prévision des chocs.

73. La transition prévue dans le cadre du présent PSP ne pourra voir le jour sans un ancrage local. Le PAM interviendra par l'intermédiaire des institutions publiques pour renforcer les politiques, les systèmes et le financement des dispositifs d'assistance sociale et alimentaire et collaborera avec des organisations non gouvernementales locales, des organisations communautaires et le secteur privé pour faire en sorte que les programmes soient pérennes et dirigés par les communautés. Il mobilisera des organisations de femmes et des organisations de personnes handicapées. Il conclura des partenariats avec des universités locales et des instituts techniques pour soutenir le développement de compétences spécialisées irakiennes en matière d'analyse de la sécurité alimentaire, d'adaptation tenant compte des risques et d'assistance sociale et alimentaire.
74. À l'appui de la mise en œuvre du PSP, le PAM élaborera une stratégie d'assistance sociale et alimentaire pour 2026-2029 en étroite collaboration avec le Gouvernement. Cette stratégie comportera un plan d'action détaillé de financement et de transfert de capacités. Le plan permettra au PAM de mobiliser des mécanismes complémentaires, notamment le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, dans le cadre d'un pacte de financement plus vaste qui centralisera les flux de financement humanitaire, de financement du développement et de financement innovant. Cette approche vise à fournir des fonds catalytiques pour des projets pilotes conçus pour démontrer les effets qu'ils pourraient avoir à grande échelle, accélérer l'institutionnalisation des systèmes nationaux et attirer davantage d'investissements budgétaires dans des solutions peu coûteuses qui renforcent la résilience, optimisent l'utilisation des ressources et pérennisent les résultats obtenus en matière de développement.
75. Le PSP part de l'hypothèse que le Gouvernement maintiendra son engagement consistant à assumer la responsabilité financière des systèmes nationaux. Si le niveau d'engagement du Gouvernement devait diminuer, la suppression progressive de l'aide humanitaire et l'institutionnalisation des programmes de résilience pourraient stagner, ce qui exposerait les personnes socioéconomiquement vulnérables au risque d'insécurité alimentaire et pourrait créer de nouveaux besoins humanitaires. Dans un tel scénario, la capacité du PAM à maintenir une présence en Iraq au-delà de 2029 serait réévaluée, et l'action future de l'organisation serait conditionnée à la disponibilité d'un financement national et à une demande claire d'assistance technique de la part du Gouvernement. En l'absence de financement national, le PAM mettrait progressivement fin à toutes ses activités en Iraq à l'issue de l'examen à mi-parcours du PSP.
76. Les principaux risques qui pèsent sur la mise en œuvre du PSP sont les pressions budgétaires liées à l'instabilité des prix du pétrole, les effets de plus en plus importants des chocs et des facteurs de perturbation liés aux conditions météorologiques, ainsi que les injustices susceptibles de découler de réformes qui ne règlent pas de manière adéquate les disparités dans différents domaines. Parmi les mesures visant à atténuer ces risques, citons un dialogue continu sur l'action à mener par les pouvoirs publics, la sensibilisation à la conception de programmes équitables, la diversification des financements grâce aux institutions financières internationales et aux guichets consacrés au financement des risques et le maintien d'une capacité de mobilisation immédiate de renforts et d'intervention en cas d'urgence pour protéger la sécurité alimentaire et les acquis nutritionnels en période de crise.

ANNEXE I

APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR L'IRAQ (2026-2029)			
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience
Effet direct du PSP	Effet direct 1 du PSP Effet direct 1: Les populations touchées par une crise en Iraq, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés, sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels pendant et après la crise.	Effet direct 2 du PSP D'ici à 2029, les populations cibles en Iraq disposent de moyens d'existence plus résilients et tirent parti de l'amélioration des systèmes alimentaires.	Effet direct 3 du PSP D'ici à 2029, les institutions nationales et infranationales en Iraq ont des capacités renforcées en matière d'analyse, d'action publique et de programmation et disposent de systèmes leur permettant de venir en aide plus efficacement aux populations en situation d'insécurité alimentaire et aux populations vulnérables.
Activités	Activité 1 Fournir une assistance non assortie de conditions aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, aux rapatriés et aux autres populations touchées par des crises.	Activité 2 Fournir aux communautés ciblées des solutions d'adaptation qui leur permettent de créer des actifs et d'améliorer les systèmes alimentaires, et renforcer les capacités communautaires en matière de gestion des chocs et des facteurs de perturbation.	Activité 4 Fournir un appui technique, analytique et opérationnel pour renforcer les dispositifs nationaux d'assistance sociale et alimentaire, et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition à grande échelle.
		Activité 3 Mettre en œuvre des projets de renforcement de la résilience des personnes et des communautés ciblées, à l'intention et au nom du Gouvernement et d'autres acteurs.	

ANNEXE II

Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques

Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

1. Les résultats du suivi et de l'évaluation centrés sur les personnes et tenant compte des risques guideront la mise en œuvre du PSP. Les activités respecteront le Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025 ainsi que les prescriptions minimales en matière de suivi pour les indicateurs de processus, de produit et d'effet direct. En collaboration avec les unités techniques du PAM, les partenaires des Nations Unies et les homologues gouvernementaux, le bureau de pays créera des cadres thématiques de suivi pour éclairer les initiatives de renforcement de la résilience et de développement tenant compte du contexte.
2. Le suivi et l'analyse éclaireront les discussions menées le long du nexus action humanitaire-développement-paix ainsi que la gestion adaptative. Le PAM se concentrera sur l'efficacité des programmes tenant compte de la nutrition et des risques qui renforcent la résilience. Les décisions opérationnelles seront fondées sur des données factuelles et le PAM soutiendra les autorités centrales et locales ainsi que les partenaires dans le renforcement de leurs systèmes de données et de leurs capacités d'analyse, notamment par la formation à la sécurité alimentaire et à la collecte et l'analyse de données sur la vulnérabilité, l'objectif étant de transférer progressivement les fonctions de suivi et d'évaluation au pays.
3. Le suivi sera conforme aux normes institutionnelles, et les données sur les effets directs seront ventilées par sexe, par âge et par handicap. Le PAM renforcera les systèmes de suivi, d'évaluation, de transparence et d'apprentissage, les intégrera dans la prise de décisions et développera le suivi par des tiers afin de compléter les capacités nationales. Dans le cadre du plan de suivi et d'évaluation du PSP, le PAM mènera en 2026 une évaluation décentralisée qui portera sur les moyens d'existence et l'élaboration de programmes tenant compte des risques au titre de l'activité 2 ainsi qu'un examen à mi-parcours, et, en 2027, une évaluation du PSP.
4. Le PAM contribuera également aux processus d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement en fournissant s'il y a lieu des données et des éléments factuels issus du suivi du PSP et provenance d'évaluations centralisées et décentralisées. Ces contributions faciliteront la mise en concordance avec les initiatives plus globales menées à l'échelle du système des Nations Unies et renforceront les cadres communs d'application du principe de responsabilité.
5. Le PAM renforcera l'application du principe de responsabilité à l'égard des personnes concernées et garantira un accès sûr, digne et non discriminatoire à l'assistance. La mobilisation des communautés, les mécanismes communautaires de remontée de l'information et le suivi des processus seront utilisés pour recueillir les points de vue des bénéficiaires et agir en conséquence. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information reprendront les canaux que les communautés choisissent de préférence pour faire part de leurs observations, et des boucles de rétroaction seront utilisées pour déterminer les ajustements à apporter aux programmes.

Mesures de gestion et d'atténuation des risques

6. Le bureau de pays dispose d'un comité de surveillance chargé de soutenir la prise de décisions tenant compte des risques. Un registre des risques au niveau du pays, conforme aux déclarations du PAM relatives à l'appétence pour le risque, servira de fondement au recensement anticipatif des risques et à l'intervention face aux risques actuels et nouveaux.

Risques stratégiques

7. La baisse des financements de l'action humanitaire et l'insuffisance des financements pluriannuels mettent en péril la capacité du PAM à satisfaire les besoins humanitaires et à renforcer la résilience. Pour atténuer ce risque, le PAM prolongera ses activités de sensibilisation, cherchera à obtenir des financements stables, souples et pluriannuels, étudiera les possibilités de programmation conjointe et de partenariat avec le secteur privé, et s'intéressera aux financements innovants, notamment les campagnes d'appel aux dons de particuliers et les flux de financement thématiques.
8. La situation en Iraq est stable, mais l'instabilité régionale associée à la fermeture de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) présente un risque pour les activités du PAM. Ces dynamiques peuvent affaiblir la couverture du dispositif de sécurité, entraver l'accès humanitaire et obliger le PAM à assumer une plus grande responsabilité en matière de gestion des risques. Le PAM fera concorder la mise en œuvre du PSP avec les cadres adoptés par les missions interorganisations, renforcera la coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les institutions de l'État chargées de la sécurité, et intégrera une planification des interventions d'urgence fondée sur des scénarios, qui sera assortie de facteurs de déclenchement déterminant à quel moment augmenter ou réduire la présence sur le terrain. La surveillance des menaces concerne les cas dans lesquels des membres du personnel, des convois et des installations pourraient être pris pour cible, tandis que les systèmes d'alerte rapide suivent les évolutions de la situation politique et les troubles locaux.
9. La grave pénurie d'eau et la dégradation de l'environnement entraînent des déplacements, des manifestations et l'effondrement des moyens d'existence, en particulier dans le sud de l'Iraq. Ces tensions peuvent provoquer des violences localisées et une instabilité sociale, ce qui risque de saper les acquis en matière de résilience et l'accès à l'assistance. Le PAM mettra en place des systèmes intégrés de suivi des risques, d'alerte rapide et de préparation aux situations d'urgence en cas de crises soudaines liées aux conditions météorologiques. Le dialogue avec les autorités nationales et locales permettra de tenir compte des stratégies gouvernementales, tandis que la collaboration avec les communautés et avec d'autres entités des Nations Unies garantira un accès sûr aux personnes démunies et la continuité des opérations.

Risques opérationnels

10. Le pays a fait des progrès, mais le manque persistant de moyens dans les domaines des services financiers, des technologies de l'information et de la cybersécurité compromet la capacité du PAM à effectuer des transferts de type monétaire et à mettre en œuvre des solutions fondées sur les technologies. Les capacités nationales limitées en matière de mobilisation des communautés aggravent encore ce risque. Pour remédier à ces difficultés, le PAM travaillera aux côtés du Gouvernement à l'intégration de normes de sécurité dans les exigences liées aux logiciels, au renforcement des systèmes de contrôle interne et des méthodes comptables, ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des communautés en faveur d'un système national d'assistance sociale et alimentaire.

11. La transparence et l'obligation de rendre compte sont des principes fondamentaux de la conception et de la mise en œuvre des PSP, et le PAM continue de travailler avec ses homologues gouvernementaux pour intégrer ces principes dans la création de systèmes et le déploiement d'activités de renforcement des capacités. La stratégie de mobilisation des communautés et les rapports sur les résultats, notamment les rapports publiés chaque année sur l'ensemble des activités menées dans le pays, seront l'occasion pour le bureau de pays de renforcer la transparence publique, l'apprentissage et l'obligation de rendre compte des résultats. Dans le cadre de l'élaboration du PSP et de la planification de la transition, le bureau de pays actualisera régulièrement son évaluation des risques de fraude et de corruption dans son registre des risques tout en veillant à ce que les mesures d'atténuation soient définies et revues de façon à aider la direction à prendre des décisions en connaissance de cause.
12. Lorsqu'il emprunte des itinéraires à haut risque, le personnel s'expose à des atteintes à la sécurité, notamment en cas de barrages, d'affrontements armés et d'activités des milices, et en particulier hors des grands centres urbains. Le PAM fera en sorte que le système de gestion des risques de sécurité des Nations Unies et les mesures de gestion des risques de sécurité soient strictement respectés, vérifiera les itinéraires et mettra en œuvre des modèles adaptatifs de déploiement sur le terrain.
13. Les phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les vagues de chaleur, les tempêtes de sable et les inondations, posent des risques pour la sécurité du personnel et compromettent la continuité des activités, car ils perturbent les installations, les services publics et les communications. Les restrictions de ressources qui touchent les services de sécurité aggravent encore ces risques. Le PAM mettra en œuvre un plan de continuité des opérations et appliquera des normes minimales relatives aux installations, qui s'accompagneront de services publics de secours.

Risques fiduciaires

14. Les fluctuations dans l'intensité des conflits présentent des risques pour la sécurité et la sûreté du personnel du PAM et des partenaires coopérants, ainsi que pour l'accès opérationnel. Soucieux d'atténuer les risques pour le personnel, le PAM réalisera une analyse de la prise en compte des risques liés aux conflits, conservera au sein de ses équipes des spécialistes dans ce domaine et respectera les protocoles de sécurité des Nations Unies. Il maintiendra en outre des cadres rigoureux de gestion des risques et des plans d'urgence pour protéger le personnel.
15. Le PAM applique le cadre de gestion globale des risques, notamment les politiques de lutte contre la fraude et la corruption, de façon à mettre en place des mesures strictes de prévention, de détection et d'intervention. Ces dispositifs prévoient des procédures d'application systématique du devoir de vigilance pour les partenaires ainsi que l'utilisation de plateformes numériques de gestion des bénéficiaires et de transferts de type monétaire assorties de contrôles financiers rigoureux, qui minimisent les risques de fraude et renforcent les vérifications à rebours et l'obligation de rendre compte.

Garanties sociales et environnementales

16. Étant donné que les normes sociales restrictives et les barrières structurelles compromettent l'accès équitable à l'assistance et aux possibilités d'évolution, le PAM s'efforcera de lever les obstacles spécifiques auxquels se heurtent les femmes, notamment les restrictions relatives à l'utilisation et au contrôle des ressources productives telles que la terre ou le manque de perspectives d'emploi formel par rapport aux hommes. Un membre du personnel sera spécialement affecté aux équipes de programme afin de faire en sorte que les programmes du PAM soient centrés sur les personnes concernées et tiennent compte des normes sociales, des barrières structurelles, des risques liés aux conflits et de la responsabilité à l'égard des personnes touchées. Toutes les activités seront soigneusement conçues afin d'éviter des effets négatifs involontaires. Le PAM recensera et, si possible, atténuera les risques liés aux dynamiques des conflits et veillera à ce que des mécanismes communautaires de remontée de l'information soient en place.
17. Le PSP respectera le cadre pour la durabilité environnementale et sociale du PAM, et une analyse des risques environnementaux et sociaux sera menée pour détecter et gérer les risques de manière adéquate. Les programmes liés à la météorologie et au renforcement de la résilience seront conçus de manière qu'ils respectent les normes environnementales et sociales, et l'on s'appuiera sur des approches de planification communautaire pour promouvoir la cohésion sociale et réduire les risques de conflits liés aux ressources. Au-delà de la réduction des risques, les programmes viseront à maximiser les avantages environnementaux et sociaux chaque fois que possible.
18. Le PAM veillera à ce que le PSP soit conforme à ses politiques en matière de protection et de responsabilité à l'égard des personnes touchées et de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il évaluera les risques liés à la protection et adaptera les activités en conséquence. Il formera le personnel et les partenaires, sensibilisera les communautés concernées et renforcera les procédures internes de signalement et d'orientation afin d'atténuer les risques liés à la protection.

ANNEXE III

Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays

TABLEAU 1: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS (<i>en dollars</i>)						
Effet direct du PSP	Activité	2026	2027	2028	2029	Total
1	1	4 859 340	1 953 229	0	0	6 812 568
2	2	17 126 214	17 483 772	15 714 569	14 945 433	65 269 988
	3	2 162 595	2 198 936	0	0	4 361 531
3	4	7 724 622	6 136 306	4 514 217	4 245 045	22 620 190
Total		31 872 771	27 772 242	20 228 787	19 190 478	99 064 278

TABLEAU 2: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)				
	Effet direct stratégique 1 du PAM	Effet direct stratégique 3 du PAM	Effet direct stratégique 4 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	
Transferts	5 033 314	49 465 523	16 347 960	70 846 797
Mise en œuvre	456 583	6 345 107	1 729 562	8 531 252
Coûts d'appui directs	906 881	9 837 275	3 162 094	13 906 250
Total partiel	6 396 778	65 647 905	21 239 615	93 284 298
Coûts d'appui indirects	415 791	3 983 614	1 380 575	5 779 980
Total	6 812 568	69 631 519	22 620 190	99 064 278

ANNEXE IV

TABLEAU 3: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE					
Année	2026	2027	2028	2029	Total
Total (hors chevauchements)	27 050	20 050	9 750	7 450	64 500

ANNEXE V

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ			
	Effet direct 1 du PSP		Effet direct 2 du PSP
	Activité 1		Effet direct 2 du PSP
Type de bénéficiaires	Rapatriés en provenance de la République arabe syrienne et réfugiés	Toutes les autres personnes déplacées à l'intérieur du pays	Formation sur les moyens d'existence
Modalité	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire
Transferts de type monétaire	0,76	1,27	1,67
Nombre de jours d'alimentation par an	360	360	20

ANNEXE VI

Liens vers les ressources techniques et connexes

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le [portail de données sur les PSP](#)¹.

Des informations détaillées concernant notamment les éléments ci-après y seront communiquées pour toute la durée du PSP et mises à jour chaque année:

- a) les modalités de transfert pour chaque effet direct du PSP et chaque activité;
- b) une vue d'ensemble des bénéficiaires, ventilés par groupe d'âge, par sexe et par statut de résidence, ainsi que des données sur les bénéficiaires ventilées par groupe de bénéficiaires, par sexe et par modalité de transfert pour chaque effet direct du PSP et chaque activité;
- c) les distributions de rations alimentaires et les transferts prévus dans le cadre de chaque effet direct du PSP et de chaque activité;
- d) la ventilation des transferts par modalité;
- e) des informations quantitatives pour chaque effet direct du PSP et chaque activité, avec indication de la valeur en dollars É.-U. ainsi que du volume le cas échéant;
- f) un plan de hiérarchisation des priorités: ajustements apportés aux plans d'exécution en fonction des perspectives de financement.

Conformément à la [politique en matière de plans stratégiques de pays](#) (2016)¹.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OIT	Organisation internationale du Travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PSP	plan stratégique de pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance